

DIRECTION DES MOBILITES – 31/05/2022

*Réparation du pont sur
le ruisseau du Combeau
à Marcollin*

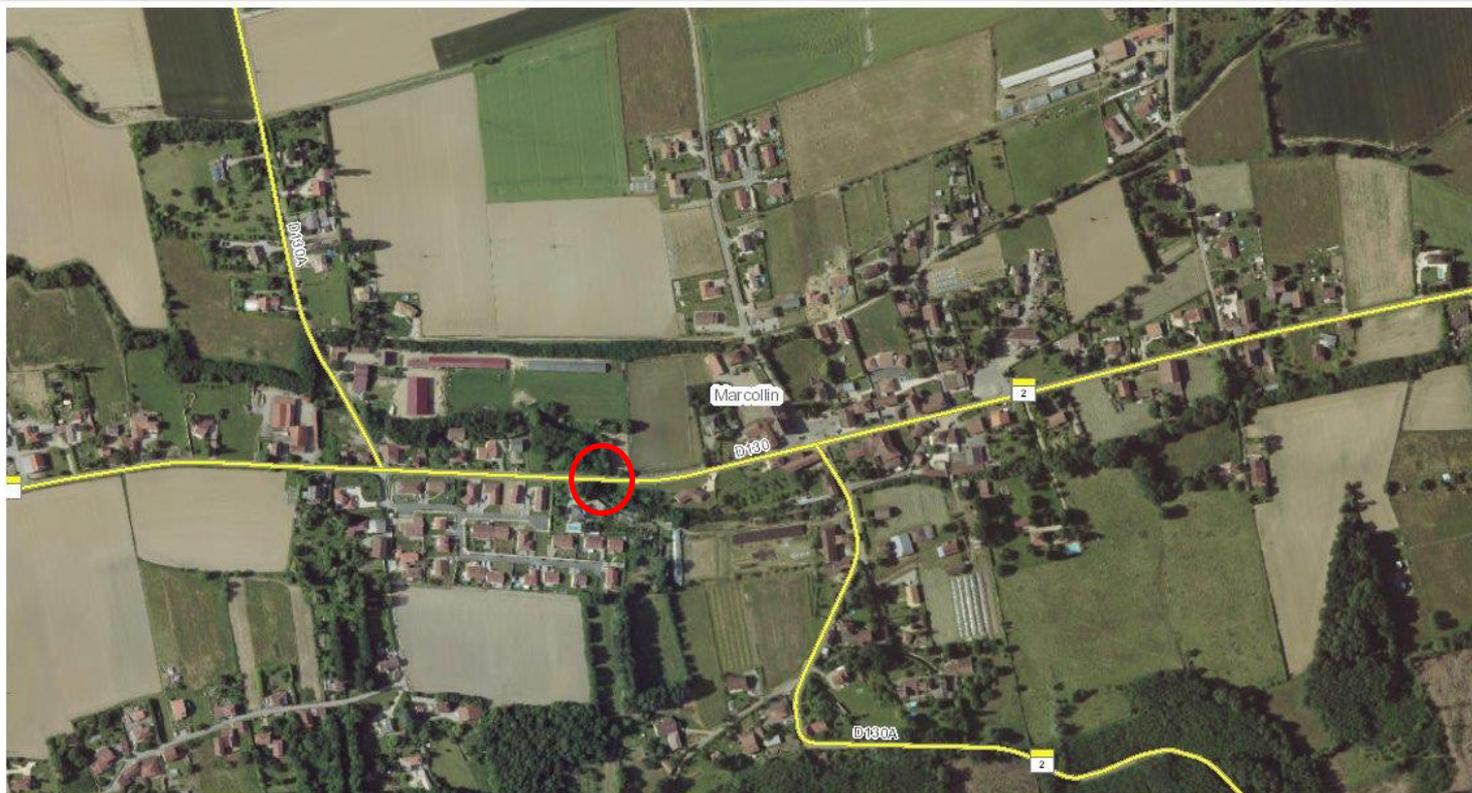
PONT_TBV_D130_1



RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBV_D130_1

Plan de localisation PONT_TBV_D130_1

14/12/2020



Légende :

V_GRAPHE_PLO_AUTRES

-  Etat
-  Métropoles
-  Autres RD

RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBV_D130_1

- Contexte de l'opération
 - Présentation des travaux
 - Contraintes en lien avec les travaux
 - Planning envisagé
 - Points particuliers vis-à-vis de la commune
 - Temps d'échanges
-

RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBV_D130_1

- Contexte de l'opération

Cet ouvrage, surveillé dans le cadre des visites régulières réalisées par les services du Département, présente des désordres et notamment des venues d'eau impactant la structure.

Une visite de l'ouvrage en 2020 a conduit le Département à mener des investigations qui ont conclu que la structure était constituée de briques, matériaux dont les techniques de réparation sont complexes et qui supporte mal un taux d'humidité élevé à long terme.

Le Département de l'Isère a décidé d'intégrer cet ouvrage à sa programmation études et travaux et, suite aux études réalisées, le projet de réparation retenu consiste à créer une dalle générale support d'étanchéité et à améliorer le drainage de la structure.

RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBV_D130_1



2020.03.04 18:14

RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBVV_D130_1



RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBV_D130_1

● Présentation des travaux

En termes de structure, la voûte en maçonnerie de briques sera conservée et réparée, les barbacanes et le drainage seront améliorés, les remblais contigus seront remplacés et l'ouvrage sera surmonté d'une dalle générale pleine largeur (sans élargissement) qui servira de support à l'étanchéité et aux superstructures. Les quelques zones de décollement d'enduit seront reprises.

En termes de superstructures, les garde-corps et leurs longrines seront déposés. A terme la chaussée aura une largeur de 3m80 (voie unique) afin de pouvoir créer un passage de service à l'amont et un trottoir à l'aval. La chaussée sera dotée d'une pente longitudinale d'au minimum 1% sur l'ouvrage et de dévers de 2% (en toit). La dalle sera dotée de longrines support de garde-corps, ces derniers seront de type S8 galvanisés et peints.

A l'amont comme à l'aval de l'ouvrage le lit du cours d'eau sera terrassé puis reconstitué par des enrochements bétonnés afin d'éviter l'érosion et les affouillements du radier.

RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBV_D130_1

● Présentation des travaux

Les travaux comprendront :

- La mise en place de la signalisation de chantier.
 - Le dégagement des emprises, le débroussaillage et l'abattage des arbres.
 - La mise en place des installations de chantiers.
 - La mise en place de la protection du cours d'eau.
 - La mise en place d'une continuité piétonne et si nécessaire la création des pistes nécessaires au passage des engins d'une rive à l'autre.
 - L'étalement des réseaux en encorbellement et de la voûte.
 - La mise en place et entretien de la signalisation de déviation.
 - La démolition et le rabotage de la chaussée existante.
 - La dépose des gardes corps existants et la démolition des longrines.
 - La réalisation des terrassements permettant le remplacement de l'ensemble des remblais contigus de la voûte.
 - La mise en œuvre de barbacanes en lieu en place des existantes, associées à un drainage côté remblais.
-

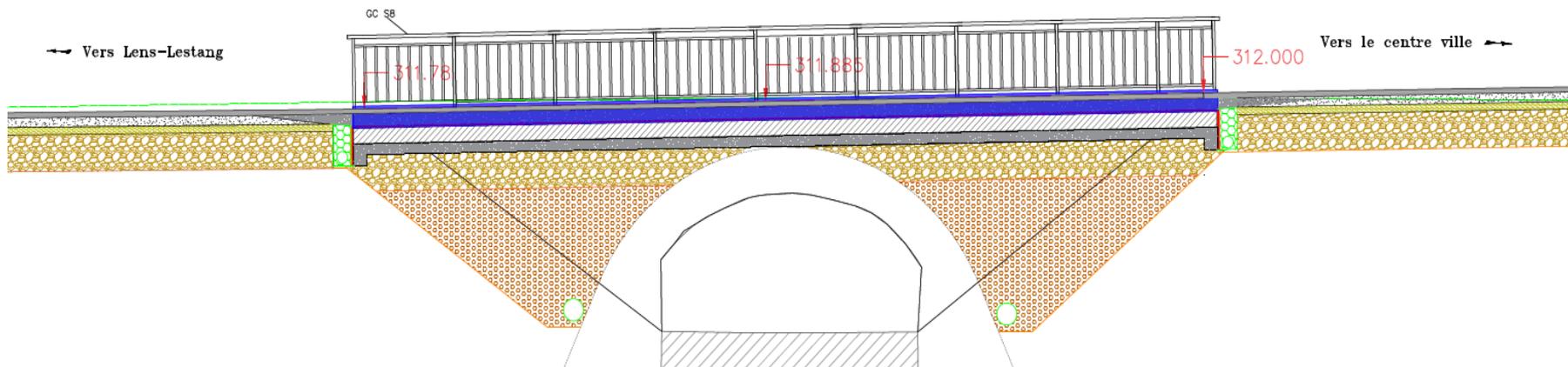
RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBV_D130_1

● Présentation des travaux

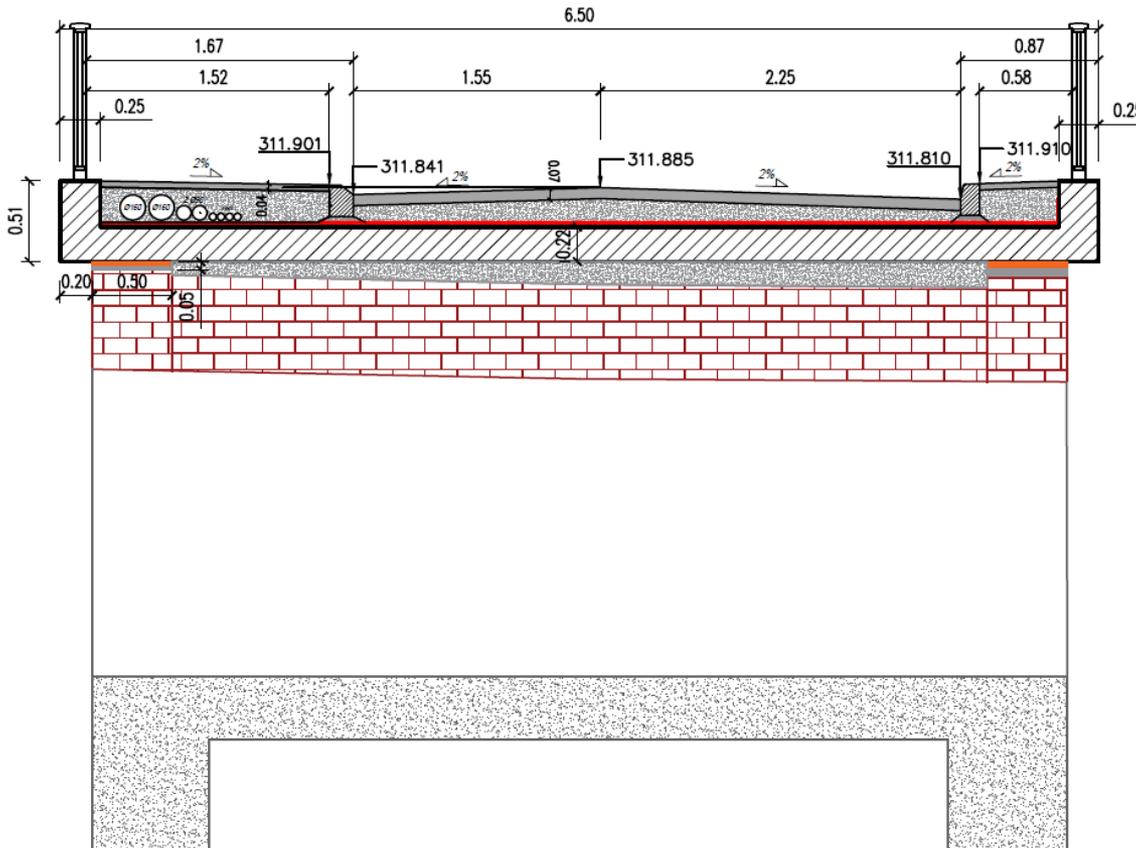
Les travaux comprendront :

- Le remblaiement avec des matériaux nobles.
- L'arasement des tympans et la mise en place des polystyrènes de rives.
- Le coffrage et le coulage du béton de propreté y compris bêtes.
- La mise en œuvre d'une dalle générale dotée de longrines.
- La mise en œuvre d'un complexe d'étanchéité type 8+22.
- La mise en œuvre des superstructures (bordures trottoirs, fourreaux en attente, garde-corps, béton de remplissage des trottoirs et sous chaussée, enrobés de chaussée et trottoirs, ...).
- Le raccordement des superstructures aux aménagements communaux à proximité.
- La création de descentes en écailles, aux extrémités de l'ouvrage, permettant de canaliser les eaux de ruissellement de de la chaussée.
- La pose d'enrochements bétonnés pour reconstitution du lit du cours d'eau sur environ 10 mètres à l'amont et à l'aval de l'ouvrage.
- Le génie végétal des berges.
- La mise en œuvre de terre végétale et l'engazonnement des terrains environnants.
- Le repli et le nettoyage du chantier.
- La dépose de la signalisation de position et de déviation.

RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBVV_D130_1



RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBVV_D130_1



RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBV_D130_1

- Contraintes en lien avec les travaux

Environnement péri-urbain

La zone de travaux se trouve en agglomération proche d'habitations, l'entreprise prendra donc toutes les mesures nécessaires afin de limiter les nuisances aux riverains. Différentes contraintes seront à respecter durant la réalisation des travaux :

- Le bruit, l'entreprise devra limiter les nuisances sonores émises par les engins et le matériel de chantier.
- Les poussières, l'entreprise veillera à limiter les poussières générées par les travaux, si besoin les matériaux et les terrains seront préalablement humidifiés.

De plus, l'entreprise réalisera un constat d'huissier, avant le début du chantier et après la fin des travaux

RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBV_D130_1

● Contraintes en lien avec les travaux

Contraintes de circulation

La route départementale 130 est une route de catégorie 3 principalement utilisée pour des déplacements locaux et empruntée par des transports scolaires. Compte tenu de la nature des travaux, une coupure totale de circulation est obligatoire.

Au regard de ces éléments les restrictions de circulation admises pour la réalisation des travaux sont les suivantes :

- Hors période de vacances scolaires, travaux sans restriction ou sous alternat par feux de circulation. Ce dernier devra être d'une longueur inférieure à 200m.
- En période de vacances scolaires, travaux sous coupure totale de circulation motorisée avec une fermeture au plus tôt le lendemain de la fin de la période scolaire et une réouverture à la circulation au plus tard la veille de la rentrée scolaire.

Lors des périodes de coupure les contraintes suivantes seront à respecter :

- Maintien des accès riverains y compris pour véhicules motorisés.
- Maintien et sécurisation des circulations piétonnes et cycles de part et d'autre de l'ouvrage via la mise en place d'un ouvrage de franchissement provisoire.
- Une déviation sera mise en place par les services du Département mais sa surveillance et son entretien (remplacement ou remise en place des panneaux) ainsi que sa dépose seront à la charge de l'entreprise.
- La signalisation de position ainsi que la coupure physique de la circulation et les dispositifs de protection seront à mettre en place, surveiller, entretenir et déposer par l'entreprise.

RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBV_D130_1

● Contraintes en lien avec les travaux

Foncier

Six parcelles privées sont situées de part et d'autre (amont et aval de l'ouvrage) :

- Les parcelles AM0035/ AM0036 / AM0037 / AM49 / AM0101 / AM0170 sont privées.
- La parcelle AM0102 est une parcelle communale.

Les parcelles situées à l'aval de l'ouvrage ne sont pas liées à des habitations, le Département a d'ores et déjà obtenu l'accord des riverains pour y mettre en place les installations de chantier, le stockage du matériel et des engins, ...

RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBV_D130_1

- Contraintes en lien avec les travaux

Réseaux

Aucun réseau n'est dévoyé. La présence de ces réseaux, en encorbellement et souterrains, se situant à l'aval et à l'amont de l'ouvrage, nécessiteront une vigilance particulière lors des travaux. Ainsi, avant le démarrage des travaux, l'entrepreneur mettra en œuvre les investigations nécessaires à la recherche de réseaux présents sur l'ouvrage et à ses abords, dont l'établissement des DICT.

RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBV_D130_1

- Contraintes en lien avec les travaux

Zonages réglementaires

L'ouvrage et ses abords ne sont concernés par aucun zonage réglementaire, en l'occurrence le ruisseau est classé comme « non cours d'eau » au sens de la loi sur l'eau. Pour autant des protections environnementales seront mise en place afin de protéger le milieu naturel de toute pollution, qu'il s'agisse du cours d'eau ou des abords du chantier.

Dans le cas présent une attention particulière sera apportée à la mise en place d'une protection évitant la chute de matériaux dans le lit du cours d'eau (que ce soit lors des démolitions ou de la construction).

De plus, il ne sera pas toléré le rejet de matériaux dans le milieu naturel (ciment, ...), une vigilance particulière sera apportée pour le nettoyage des camions et autres véhicules (rejet des eaux de nettoyage interdit dans le cours d'eau...), ainsi qu'aux lieux de stockages des engins afin de limiter toute forme de pollution par les fluides (huile, gasoil, ...).

RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBV_D130_1

● Planning

- Du 20/06 au 07/07 : travaux préparatoires sous alternat par feux.
- Du 08/07 au 31/08 : travaux sur l'ouvrage sous coupure de circulation.
- Du 01/09 au 16/09 : finitions sous alternat par feux.

Il convient de noter que le planning de cette opération est très contraint notamment vis-à-vis de la coupure et ne laisse que peu de place aux aléas (incident de chantier, intempéries, ...). Les entreprises ont d'ores et déjà alertées le Département sur l'éventualité de terminer les travaux sur l'ouvrage sous alternat.

RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBV_D130_1

- Points particuliers vis-à-vis de la commune
 - Peinture du garde-corps : RAL 3004 correspondant au mobilier urbain.
 - Continuité des aménagements communaux, la commune peut elle, comme évoqué avec Alp'Etudes, mandater une entreprise pour réaliser les travaux concomitants :
 - Pose des bordures entre le pont et le trottoir existant côté centre village (l'écluse est-elle maintenue à la même longueur ?), cf. limites de prestations plans Alp'Etudes ind C.
 - Modification de la grille côté centre village (selon plans Alp'Etudes ind C du 21/03).
 - Fourniture et pose des panneaux de signalisation pour l'écluse (sens prioritaires), attention arrêté de circulation à prendre.
 - Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération.
 - Arrêté de circulation à prendre conjointement avec le Département (sauf si déplacement du panneau d'agglomération d'ici là).
 - Demandes des entreprises :
 - Réutilisation du fraisât pour les chemins communaux / agricoles → contacts ?
 - Utilisation des déblais pour les chemins communaux / agricoles → contacts ?
 - Retrait de la signalisation (agglomération+bienvenue) et massif de fleurs à proximité de l'ouvrage.

RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À MARCOLLIN – PONT_TBV_D130_1

● Relevé de décisions

- Peinture du garde-corps : RAL 3004 correspondant au mobilier urbain.
- Continuité des aménagements communaux

Alp'Etudes n'a pas fait valider le nouveau plan (ind C) par la commune avant envoi au Département, de fait la commune n'a pas connaissance des limites de prestations envisagées et n'a pas pu programmer une intervention simultanée de leur entreprise. Concernant les aménagements communaux les points suivants sont donc actés :

- L'écluse sera raccourcie côté centre village par rapport au projet d'Alp'Etudes, elle sera donc d'une longueur totale d'environ 21m dont 13m sur ouvrage, 3,5m côté Drôme et 4,5m côté centre village (cette écluse sera intégralement réalisée par le Département lors des travaux sur l'ouvrage (plans à réaliser).
 - Le point haut de la chaussée visible sur les plans de Alp'Etudes sera décalé vers l'ouvrage pour lisser les altimétries.
 - La grille côté centre village sera modifiée ultérieurement lors des travaux communaux.
 - La commune fournira des panneaux de signalisation pour l'écluse (sens prioritaires B15/C18) et prendra l'arrêté de circulation afférent, la signalisation sera posée de façon temporaire lors des travaux du Département.
- **Demandes des entreprises :**
 - Réutilisation du fraisât pour les chemins communaux / agricoles → **la commune doit fournir un interlocuteur ou un lieu de dépose du fraisât.**
 - Utilisation des déblais pour les chemins communaux / agricoles → **la commune a fourni un contact (Autocross), les entreprises prendrons contact avec la personne concernée.**
 - Retrait de la signalisation et du massif de fleurs à proximité de l'ouvrage → **la commune prend en charge la dépose du massif de fleurs et du panneau bienvenue, le panneau d'agglomération sera retiré par l'entreprise du Département au moment de la coupure de circulation.**
 - **Arrêté de circulation pour les travaux :**
 - Le Département prendra un arrêté pour la coupure de circulation hors agglomération.
 - L'ouvrage se situant en agglomération la commune aura à charge de prendre les arrêtés de circulation pour l'alternat et la coupure de circulation (demandes à transmettre rapidement par les entreprises).

RÉPARATION DU PONT SUR LE RUISSEAU DU COMBEAU À
MARCOLLIN – PONT_TBV_D130_1

TEMPS D'ÉCHANGES

merci pour votre écoute et votre présence

place à vos questions